
Le Service



LOCAL DE CHARGE BATTERIES : HAWKER S'EN CHARGE

Dans un soucis du respect de la législation, la création de local de charge d'accumulateurs est obligatoire à partir de ~~10 Kw~~ **50 Kw** (Décret no 2006-646 du 31 mai 2006 modifiant la nomenclature des installations classées)

Parution J.O n° 127 du 2 juin 2006 page 8372 texte n° 39 - www.legifrance.gouv.fr

2925	Accumulateurs (ateliers de charge d'). La puissance maximale de courant continu utilisable pour cette opération étant supérieure à 50 kW	D
------	---	---

(Puissance continue utile $P=U_n \times I_n$).

HAWKER prend en charge l'étude d'aménagement de salle de charge batteries et propose une solution réellement adaptée au besoin du client. Nous étudions ensemble toute possibilité afin d'optimiser les installations à mettre en place pour une utilisation simple et efficace.



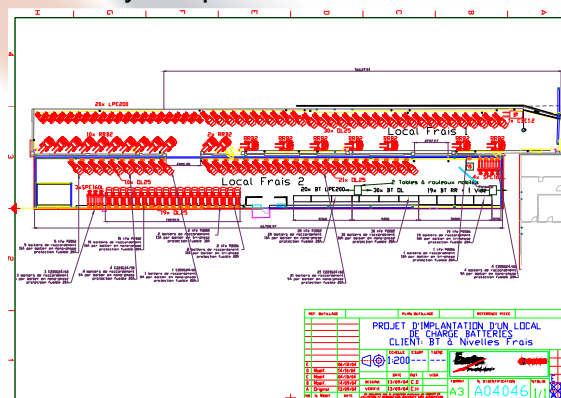
Conception

Hawker peut vous rendre visite pour discuter de vos besoins et contraintes, vous donner un aperçu de tous les systèmes disponibles et vous concevoir un projet qui corresponde *aux exigences de votre activité*



Dans chacune de nos études,

- Un plan d'implantation du matériel est élaboré
- Nous effectuons, en fonction du parc batteries, les calculs de :
 - Débit de la ventilation à mettre en place.
 - Dégagement et concentration d'hydrogène.
 - Consommation d'eau.
 - Capacité de la rétention d'électrolyte à prévoir



**MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

Arrêté du 29 mai 2000 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 2925 « accumulateurs (ateliers de charge d'）」

NOR : ATEP0090222A

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement,

Vu la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 modifiée relative aux installations classées pour la protection de l'environnement, et notamment son article 10-1 ;

Vu le décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 modifié pris pour l'application de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 précitée ;

Vu l'avis du Conseil supérieur des installations classées,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Les installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 2925 « accumulateurs (ateliers de charge d'）」, la puissance maximum de courant continu utilisable pour cette opération étant supérieure à ~~10 kW~~ sont soumises aux dispositions de l'annexe I (1). Les présentes dispositions s'appliquent sans préjudice des autres législations.

Art. 2. – Les dispositions de l'annexe I sont applicables :

- immédiatement aux installations déclarées postérieurement à la date de publication des annexes au présent arrêté au *Bulletin officiel* du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement ;
- selon les délais mentionnés à l'annexe II (1), aux installations déclarées avant la date de publication des annexes au présent arrêté au *Bulletin officiel* du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Art. 3. – Le préfet peut, pour une installation donnée, modifier par arrêté les dispositions des annexes I et II dans les conditions prévues aux articles 11 de la loi du 19 juillet 1976 et 30 du décret du 21 septembre 1977 susvisés.

Art. 4. – Le directeur de la prévention des pollutions et des risques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 mai 2000.

Pour la ministre et par délégation :

*Le directeur de la prévention des pollutions
et des risques, délégué aux risques majeurs,*
P. VESSERON

(1) L'arrêté et les annexes seront publiés au *Bulletin officiel* du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

■ Recyclage des Batteries et des composants électriques

Soucieuse d'apporter à sa clientèle un service complet et de lui permettre de se conformer à la législation, HAWKER propose la récupération de vos vieilles batteries qui seront recyclées.

Par l'intermédiaire d'un partenaire en recyclage, HAWKER assure la collecte des batteries usagées de marque HAWKER ou autre, de tout type (traction, stationnaire, plomb ouvert ou plomb étanche).

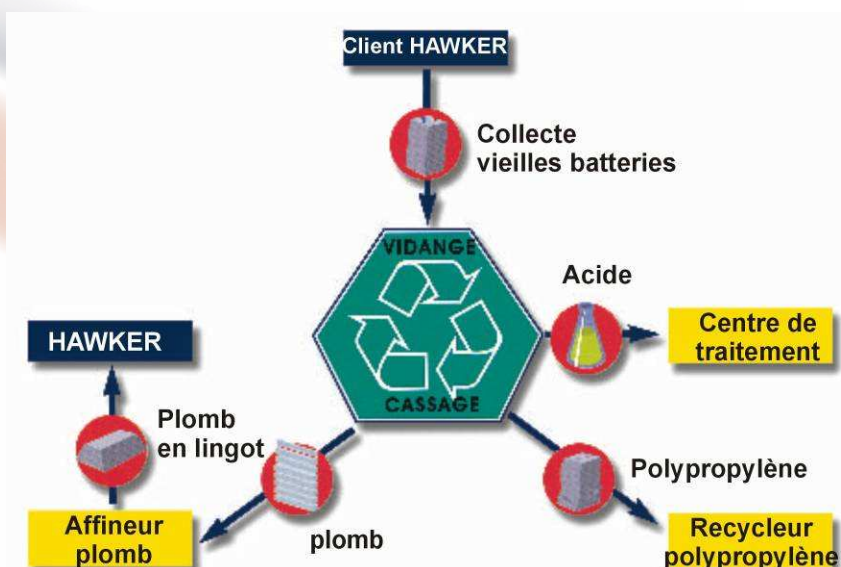
La batterie usagée est un déchet nocif, polluant et dangereux :

- pour la santé : le plomb peut provoquer le saturnisme
- pour l'environnement : l'acide est corrosif.

Par contre, elle est recyclable à environ 95%. De fait, elle offre de la matière première indispensable : le plomb sous forme de métal ou d'oxyde est fourni aux affineurs. En effet, près de 50% du plomb produit en France provient de batteries usagées.

NOTA : HAWKER ne peut récupérer les batteries qui ne seraient pas de sa fabrication et qui contiennent du CADMIUM, pour respecter la réglementation sur les déchets.

Le schéma ci-dessous vous résume le circuit de recyclage de la batterie usagée



Nous pouvons vous proposer, suivant les besoins, la fourniture et l'installation de :

- ✓ Production et distribution d'eau déminéralisée
- ✓ Structures métalliques :
 - Supports chargeurs
 - Supports batteries
 - Butoirs de protection.
 - Cloisonnement du local
- ✓ Marche pieds
- ✓ Centrale de détection d'hydrogène.
- ✓ Installation et alimentation électrique
- ✓ Ventilation.
- ✓ Douche laveur d'yeux
- ✓ B.S.I.
- ✓ Rappel de câble
- ✓ Pompe de vidange
- ✓ Manutention des batteries: Étude d'un système adapté.



**A l'exception du revêtement de sol et de toute opération de génie civil,
ou nous jouerons uniquement le rôle de conseil,
HAWKER vous propose :**

VOTRE SALLE DE CHARGE CLES EN MAINS.

Le service

- ✓ Salles de charge "clés en mains"
- ✓ Contrats de maintenance sur mesure QUALISERV
- ✓ Fournitures de pièces détachées et accessoires pour l'équipement et l'utilisation optimale des batteries et chargeurs (prises, contrôleurs de décharge,..)
- ✓ Formation technique des personnels de maintenance sur les batteries et chargeurs HAWKER



PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU DEMINERALISEE

■ - LA PRODUCTION ET STOCKAGE

Après avoir déterminé les consommations théoriques en eau déminéralisée du parc batteries, nous proposons un ensemble de production calculé en fonction des besoins réels du client et ainsi optimisons les coûts de fonctionnement et d'entretien. Pour cela nous disposons d'une gamme importante de matériel :

- démini 250 (160 litres à 30°F),
- cartouches de résines (4 capacités 800, 1530, 2200 et 3865 litres à 30°F).
- tableaux de commande avec filtre à charbon
- réservoirs
- stations de production d'eau déminéralisée
- électrovannes
- pistolets manuels à détection de niveau
- stations mobiles de remplissage ou de pompage



Enrouleur automatique - Réf. 1273597

Equipé de 18,5 m de tuyau souple, il est utilisé pour effectuer la mise en eau des batteries équipées ou pas d'un système de remplissage auto.(accessoires pour raccordement aux batteries fournis séparément.)



Station mobile de distribution d'eau déminéralisée - Réf . 1289700

Outil autonome, indispensable si vous souhaitez refaire rapidement et efficacement le niveau d'électrolyte de vos batteries plomb ouvert à électrolyte liquide traditionnel, à faible entretien ou équipées de bouchons pour remplissage centralisé : avec eau déminéralisée en tourie de 30 litres



Caractéristiques	Type
	RM
Désignation	Station Mobile de remplissage
Référence	1289700
Pistolet manuel (Signal lumineux et sonore)	Oui
Raccord rapide pour batterie équipée d'un RA	Oui
Réservoir 30 L	Déminéralisée
Autonome (batterie 12V) avec chargeur régulé	Oui
Dimensions (mm)	440 x 430 x 1 000
Masse (Kg)	16

Pistolet de remplissage manuel - Réf. 1280032

Le pistolet "PR-6" pour le remplissage dans les batteries, est pourvu d'une **double indication** :

- **LED Rouge clignotant**
- **SIGNAL acoustique**

qui indiquent l'arrivée au niveau de l'eau distillée dans l'élément.

Le pistolet "PR-6" est pourvu **d'un robinet à poussoir** qui, **poussé, permet le passage de l'eau ; lâché le bloque automatiquement.**

Au cas où le pistolet serait accouplé à un remplisseur pourvu de pompe électrique, quand le poussoir est lâché, un **pressostat** intervient et bloque le débit de l'eau en créant une situation de "by-pass", ce qui évite des surchauffes de la pompe et des fuites de tuyauteries.

Le pistolet "PR-6" est testé pour une pression jusqu'à **2,5 Atm.**

Le signal de niveau a lieu après la fermeture du contact causé de l'eau/acide qui court-circuite les électrodes. Ce contact a lieu quand le niveau de l'eau/acide arrive à **une hauteur d'environ 8÷10mm** de l'eau au-dessus du paragiclée de l'élément de batterie.

Le pistolet "PR-6" fonctionne également pour le remplissage "à chute" mettant le réservoir à **au moins 2,5 mt** de haut par rapport au sol.

Sur la côte du corps du pistolet, protégé par une capsule, on accède à un **POTENTIOMETRE**. Ce-dernier agit sur **la sensibilité** du circuit de détection du remplissage qui tient compte de la composition eau/acide présente pendant le remplissage.

Afin que le pistolet fonctionne correctement, le réglage fait par **l'usine, ne doit pas être touché**, pour ne pas compromettre cet équilibre.



Réserve à niveau constant

Nos installations sont équipées de réservoir (60l ou 200l) à niveau constant en tête de distribution, ce qui permet de travailler à pression constante.

Toutefois il est envisageable pour des parcs de petites tailles (jusqu'à 10 batteries) et sous certaines conditions, de se passer de cuve.



1271073 - Cuve de 60 litres avec système à niveau constant



1271065 - Cuve de 200 litres avec système à niveau constant

■ - LA DISTRIBUTION

Réseau de distribution

✓ - En sortie de réservoir, acheminement de l'eau par collecteur PVC diam. 40 et 20 pour alimentation des électrovannes

✓ - En fonction des conditions d'exploitation nous préconisons trois types d'installations différentes:

- - Une électrovanne pour 4 batteries - Commande manuelle ou par horloge
- - Une électrovanne par batterie - Commande automatique par chargeur
- - Une électrovanne ou vanne manuelle générale pour l'installation

Nota : Nos électrovannes sont en INOX pour éviter toute détérioration prématurée et reminéralisation de l'eau.

✓ - Mise en place en sortie de chaque électrovanne d'un faisceau de distribution réalisé à l'aide de tuyau rigide diam. 20 et souple diam. 10 avec raccords rapides.

✓ - Installation de vanne de purge.

STRUCTURE METALLIQUE

■ - SUPPORTS CHARGEURS

✓- Table à fixation au sol

Support métallique réalisé à l'aide de profilé 20 x 30 et tube 30 x 30. Ensemble mécanosoudé, assemblé sur place et spité au sol. Plastification de toutes les parties métalliques (revêtement antiacide RAL 1007 par défaut).
Plate-forme en contre-plaqué épaisseur 18 mm.

Dimensions du support :

Hauteur/sol : 800 mm
Largeur : 500 mm.
Longueur : à déterminer.



✓- Console à fixation murale

Conception identique à celle des tables ci-dessus, fixation au mur des consoles par tire-fond. Attention la cloison concernée doit pouvoir supporter les charges.

Dimensions du support :

- Hauteur/sol : Suivant fixation
- Largeur : 500 mm.
- Longueur : à déterminer.



■ - SUPPORTS BATTERIES

- Des supports batteries doivent être mis en place pour recevoir les 2èmes jeux durant la charge de ceux-ci.
- Ceux-ci seront réalisés en tubes de 40 x 40 et en cornières de 60 x 60 mécanosoudés et boulonnés recouverts d'une peinture époxy jaune cuite au four (revêtement antiacide). Ils seront fixés au sol par spitage.
- Plate-forme réalisée à partir de bastaings bois recouverts d'une peinture antiacide noire, de palettes plastiques, ou de caillebotis galva.
- Largeur : 800, 1000mm ou 1200mm
- Hauteur/sol : 250 mm
- Longueur totale des supports : à déterminer.



■ - Bac de rétention

Support de batterie / bac de rétention



■ MANUTENTION DES BATTERIES

A partir du moment où le client dispose de double jeux de batteries, il faut prévoir un moyen permettant d'effectuer la rotation de celles-ci.

Suivant l'implantation du matériel et en fonction des contraintes d'utilisation, nous étudions le meilleur système à mettre en place.

Pour cela, nous disposons des possibilités suivantes :

- ✓ - MONORAIL
- ✓ - PONT ROULANT
- ✓ - POTENCE
- ✓ - PALONNIER pour palan et fourches de chariots
- ✓ - PORTIQUE
- ✓ - TABLE A ROULEAUX (Pour engin équipé de rouleaux - sortie latérale)



Avec le souci constant de fournir à ses clients un service adapté à leurs besoins, HAWKER met sur le marché un palonnier réglable destiné à manutentionner la plupart des batteries de traction à l'aide des fourches d'un chariot élévateur ou de palans.



Hawker possède un grand choix de palans pour s'adapter à tout type de demande :

- des palans avec rails : grâce à des suspensions flexibles et adaptées, ils s'adaptent à la majorité des bâtiments existants.
- des palans avec potences : il existe une large gamme de potences (murales, sur fût ...)



■ - PALONNIER

Palonniers réglables pour batteries de traction Levage par fourches et par palan

Avec le souci constant de fournir à ses clients un service adapté à leurs besoins, HAWKER met sur le marché un palonnier réglable destiné à manutentionner la plupart des batteries de traction à l'aide des fourches d'un chariot élévateur ou de palans.

Caractéristiques

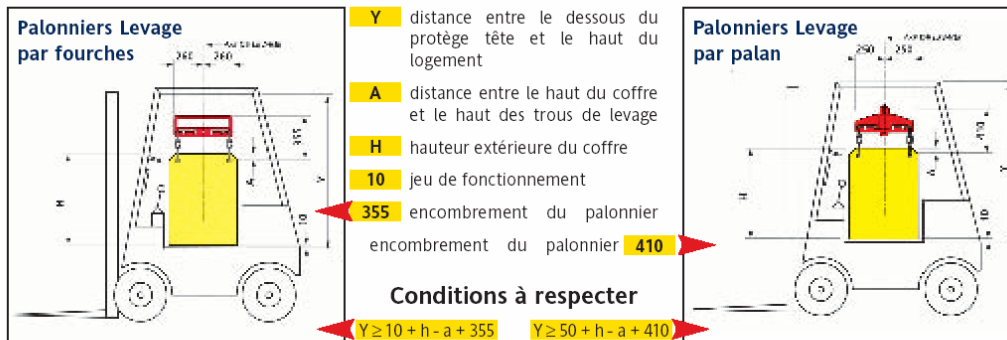
- Charge maxi : 3 000 kg sur 4 crochets
2 000 kg sur 2 crochets
- réglage longitudinal par simple coulissement
- réglage transversal par déplacement des manilles (sans démontage)
- élinguage en 2 ou 4 points
- crochets à élingues de sécurité automatique
- revêtement de peinture anti-acide jaune sécurité
- éprouvé par un organisme agréé autorisant sa mise en service immédiate
- livré avec un certificat de conformité
- certifié

Utilisation

Ce palonnier est adapté pour lever les batteries de traction répondant aux critères suivants :

	Palonniers Levage par palan	Palonniers Levage par fourches
Référence	1301185	1301186
Masse Maximale	3 000 kg sur 4 crochets 2 000 kg sur 2 crochets	
Longueur	de 600 à 1 200 mm	
Entraxe des trous de levage	de 0 à 420 mm	

Côtes d'encombrement



Conditions à respecter

- $Y \geq 10 + h - a + 355$ $Y \geq 50 + h - a + 410$
- masse batterie < 3 000 kg sur 4 crochets
< 2 000 kg sur 2 crochets
- distance entre axe de levage et obstacle > 270

